Mr. Proper - Nettoyant multi-surfaces antibacteria (spray)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 26/02/2015 date de mise en ligne : 03/03/2015 Date de révision: Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial du produit : Mr. Proper - Nettoyant multi-surfaces antibacteria (spray)

Code du produit : PA00186919

Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
service.france@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Aucun(e)

Mentions de danger (CLP) : Aucun(e)

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Conserver hors de la portée des enfants.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P260 - Ne pas respirer les aérosols
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune presence de substances PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Propylene Glycol Butyl Ether	(n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4	1 - 5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Eternuement.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.

Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO_2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles	:	Voir la section 10.
Matières incompatibles	:	Non applicable.
Interdictions de stockage en commun	:	Non applicable.
Lieu de stockage	:	Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	270.5 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	50 % dans le mélange
A long terme - effets systémiques,orale	8.75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	33.8 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	16 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.525 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0525 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	5.25 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2.36 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	0.236 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.16 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Equipement de protection individuelle

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains	:	Non applicable.
Protection des yeux	:	Non applicable.
Protection de la peau et du corps	:	Non applicable.
Protection des voies respiratoires	:	Non applicable.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide		
Couleur	Limpide.		
Odeur	plaisante (parfum).		
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		
pH	10.75		

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	62	°C	
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible		
Flammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible		
Limites explosives	Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité relative	Aucune donnée disponible		
Solubilité	Soluble dans l'eau.		
Log Pow	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition	Aucune donnée disponible		
Viscosité	1	cP	
Propriétés explosives	Pas d'informations complémentaires disponibles		
Propriétés comburantes	Pas d'informations complémentaires disponibles		

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

P&G Professional Mr. Proper Nettoyant désinfectant multi-surfaces - vitres inclus	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
DL50 orale rat	3300 mg/kg OECD 401
Dl 50 cutanée rat	2001 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	3.79 mg/l/4h
ATE (voie orale)	3300 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2001 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	20.100 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	20.100 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 10.75

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 10.75

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Effets et symptômes indésirables	:	Toxicite aigue: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints.
Autres informations	:	Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
CL50 poisson 1	> 560 mg/l OECD 203; Poecilia reticulata
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l OECD 209
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l OECD 202; Daphnia magna
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique algues	560 mg/l OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	90 % OECD 301 E

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
Log Pow	1.2 OECD 117; 20 °C
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

P&G Professional Mr. Proper Nettoyant désinfectant multi-surfaces - vitres inclus	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune presence de substances PBT et vPvB.

Composant	
Alcohol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII
Aminomethyl Propanol (124-68-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII
Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1.	Législation régionale (déchets)	:	L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
13.1.2	Recommandations pour l'élimination	:	Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération. . Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
13.1.3	Code catalogue européen des déchets (CED)	:	20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants : Perfumes, Disinfectants.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]. Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

16.2. Abréviations et acronymes

Pas d'informations complémentaires disponibles

16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Pas d'informations complémentaires disponibles

16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
Xi	Irritant

16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit